



Fédération Départementale **des Chasseurs**
de la DRÔME

Association Agréée au titre de la protection de l'environnement

A S S E M B L É E
G É N É R A L E
S T A T U T A I R E

12 AVRIL 2025

CREST

Assemblée générale du 12 avril 2025
à CREST

Ouverture de l'assemblée générale
Par le Président Rémi GANDY

Bonjour à toutes et à tous.

Le Conseil d'Administration, le personnel et moi-même vous remercions pour votre participation au congrès 2025 de votre fédération.

Nous allons commencer par la traditionnelle minute de silence en mémoire de nos disparus.

Mesdames et messieurs les responsables d'associations de chasse, amis chasseurs. Je déclare l'assemblée générale annuelle des chasseurs de la Drôme ouverte.

Pour l'organisation de ce congrès notre conseil d'administration a souhaité impliquer nos associations de chasse spécialisées dans la logistique et leur participation. Toutes ont répondu présente, un espace leur est alloué et vous pourrez les rencontrer pendant l'intermède entre la fin de notre congrès et notre repas.

Il est de coutume de donner la parole au maire de la commune d'accueil. Madame Stéphanie KARCHER la maire de CREST s'excuse de ne pouvoir être avec nous et c'est madame Morgane PEYRACHE 2ème

adjoindant déléguée aux budgets, au budget participatif, au personnel et aux relations avec les bailleurs sociaux qui va s'exprimer.

Intervention de Morgane PEYRACHE :

Madame PEYRACHE souhaite la bienvenue à tout le monde. Elle remercie l'assemblée pour le travail de régulation du gros gibier qui permet d'atténuer les pertes agricoles et de plus en plus les dégâts en périphérie de notre ville. Mais aussi, sur la question du loup qui fait de plus en plus de dégâts dans les élevages sur la commune et ailleurs. Elle met l'accent sur les actions en faveur de la biodiversité et de la nature notamment avec les actions « j'aime la nature propre » ainsi que les opérations de plantations. Elle conclue en remerciant pour ce travail et précise que ces opérations, ces territoires ne seraient pas aussi jolis qu'ils le sont actuellement.

Le président GANDY reprend la parole :

Merci pour ce mot sympathique qui nous va droit au cœur, et vous rappellerez à Madame le maire que nous l'attendons à la fédération. L'invitation est permanente. Merci beaucoup.

En ce qui concerne le déroulement, vous avez tous connaissance de l'ordre du jour. Ainsi la première partie du congrès sera consacrée aux obligations statutaires, suivront mon rapport de gestion et un temps consacré au rendu de l'Etude Socio-économique de la chasse drômoise. Nous aurons deux interventions Madame Marie-Pierre MOUTON présidente du Conseil Départemental et Madame Valérie SIMONIN sous-préfète de l'arrondissement de Die. Claude AURIAS nous dira aussi quelques mots au nom du conseil régional.

Nos statuts prévoient, que pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée par cinquante adhérents et déposée à la fédération des chasseurs au moins 20 jours avant l'assemblée générale. Nous n'avons pas reçu de demande.

Pour la deuxième année consécutive, le conseil d'administration a pris la décision de faire procéder aux votes de façon dématérialisé. Conformément à la convocation à notre assemblée générale statutaire, les travaux statutaires de la fédération se tiendront en présentiel et les votes se feront en ligne sur votre Espace Adhérent. Le scrutin sera ouvert à partir de ce matin 10 heures et sera clos mardi 15 avril à 14 heures.

Vous pourrez prendre connaissance des résultats des votes dans l'après-midi de mardi.

Les récapitulatifs des votes concernant les résolutions financières et les vœux cynégétiques vous seront présentés après les interventions des trésoriers et du secrétaire de la fédération.

Tout au long de ce congrès nous aurons des intermèdes musicaux par les sonneurs de trompes de chasse LES ÉCHOS DES MONTS D'ARDÈCHE que je remercie de leur présence.

Désignation du BUREAU DE SÉANCE

Tout d'abord, il convient de désigner le bureau de séance de l'Assemblée Générale. Sauf s'il y a des volontaires je vous propose de désigner le bureau de la fédération en tant que bureau de séance.

Soumis au vote, la désignation du bureau est

Adopté à l'unanimité

Présentation des administrateurs cooptés

Conformément à l'article 5 des statuts de la fédération des chasseurs de la Drôme ainsi rédigé : « En cas de vacances de cinq postes d'administrateurs au plus en cours de mandat, le conseil peut pourvoir au remplacement des administrateurs concernés par cooptation, sous réserve de ratification de ces remplacements par la plus prochaine assemblée générale. Le mandat d'un administrateur élu en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré prend fin à la date à laquelle devait normalement expirer le mandat du membre remplacé ».

Nous avons deux personnes qui sont dans ce cas : Madame Myriam MONNIER a été cooptée lors du conseil d'administration du 26 avril 2024 au poste d'administratrice du secteur 8 vacant à la suite de la démission de monsieur Philippe REYNAUD. Ensuite, Monsieur Rémy GRAS a été coopté lors du conseil d'administration du 25 octobre 2024 au poste d'administrateur représentant les territoires de chasse ACCA/AICA et secrétaire fédéral à la suite de la démission de monsieur Phillippe CASSIGNOL.

Le président Gandy invite Myriam et Rémy à se présenter.

Intervention de Madame Myriam MONNIER :

Bonjour à tous, Myriam Monnier j'habite la petite commune du sud-est du département et j'ai rejoint le conseil d'administration depuis bientôt 1 an. J'œuvre sur 3 CGC.

Fille, petite fille et arrière-petite-fille de chasseurs, la chasse est plus qu'une passion, je vie la chasse, la chasse vit en moi. Passionnée de chiens avant tout, je côtoie tous les modes de chasse et pratique essentiellement la chasse aux chiens courant et plus particulièrement la chasse au sanglier. Investie associativement et communalement, rejoindre la fédération et me rendre au service de la chasse et des chasseurs représente pour moi un sincère engagement dont je suis fière. Je remercie l'ensemble du personnel de la fédération sur ce lequel, j'ai pu et je peux m'appuyer. Œuvrer pour le monde de la chasse n'est pas toujours facile. Je remercie aussi mes collègues administrateurs qui sont aussi de bons conseils. Merci à Rémy et à vous tous. Soyez fiers d'être chasseur et vive la chasse.

Intervention de Monsieur Rémy GRAS :

Bonjours à tous, Rémy GRAS, j'habite la vallée de la Drôme, sur la commune d'Omlèze. Mon parcours et mes expériences professionnelles m'ont permis de développer des compétences et connaissances des institutions de l'état que je ne manquerais pas de mettre au service de la chasse en tant que secrétaire fédérale.

La Chasse et ses valeurs : un peu plus qu'un héritage familial et qu'une simple passion, la chasse est dans mon ADN et je pense que je ne suis pas le seul à vivre ça de cette manière

Je pratique la plupart des modes de chasse : bécasse, lièvre au chien courant, grand gibier : à l'approche en battue, à l'arc.

Comme vous tous, je me suis investi pour la chasse, j'ai notamment succédé au sein du GIC des 3 becs et du regretté Alain HURTEVENT qui a beaucoup œuvré pour cette fédération et pour la chasse dans la drome

Le travail mené avec les détenteurs du massif de Saou a permis de mettre en place les groupements de gestion cynégétiques tels qu'ils sont aujourd'hui et à généraliser l'instigation des ICE.

Secrétaire de l'ACCA d'Omlèze depuis 16 ans, j'ai également eu la même fonction au sein de l'ACCA de Soyans. Vous pourrez compter sur mon engagement pour promouvoir et développer une chasse responsable et populaire qui soit ancrée sur les territoires et porteuse de valeurs fortes.

Je vous remercie de m'accorder votre confiance pour œuvrer au sein d'une équipe de qualité et très investie chaque jour au service de la chasse et des chasseurs Drômois.

Je reprendrai la même fin que Myriam : Vive la chasse et soyons fiers d'être chasseur et vive la chasse.

Le président GANDY reprend la parole : Quand vous voyez de nouveaux administrateurs aussi engagés que les précédents et jeunes et on avait la parité. On va essayer de faire mieux on en a la volonté on va y arriver mais y'a du boulot.

Il donne ensuite la parole à Marie-Pierre MOUTON.

Intervention de Marie Pierre Mouton, présidente du conseil départemental de la Drôme

Madame MOUTON salue l'ensemble du conseil d'administration et félicite les nouveaux arrivants au bureau du conseil d'administration ainsi que les équipes de la fédération. Elle salue l'ensemble des élus : le sous-préfet, Bernard BUIS Sénateur, Agnès-Jaubert Conseillère départementale déléguée à la ruralité et aux politiques agricoles et alimentaires, Claude AURIAS, Conseiller Régional. Elle rappelle que la région s'implique fortement dans la chasse avec ses plans de chasse et avec 3 millions sur 3 années pour les 12 fédérations du département. Elle salue, les élus de la commune et l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la chasse. Elle a plaisir à ressentir la force des chasseurs dans notre beau département. Elle indique que la Fédération, centenaire, n'a pas pris une ride, et est, une référence dans l'éco système Drômois, fin connaisseuse des territoires Drômois. Pour elle, les chasseurs et pratiquant de la chasse sont des piliers de nos territoires et les ACCA qui couvrent l'ensemble de nos communes sont des acteurs essentiels à nos espaces ruraux. Elle définit les chasseurs comme des veilleurs de la nature en toute saison, par tous les temps, que rien n'arrête pour parcourir les bois, gravir les montagnes. Agréés au titre de la protection de l'environnement, ils écoutent et observent la nature. La chasse est une passion, une tradition ancestrale, un art de vivre en communion avec la nature et leurs chiens. Le slogan pour résumer vos missions est bien choisis : l'écologie en actions. Présents dans plus de 70 commissions et groupe de travail, les acteurs de la chasse sont définis comme un partenaire attentif, constructif et facilitateur. Un acteur qui n'a peur ni du dialogue ni de la contradiction ni du compromis sans jamais renier ses valeurs. Madame MOUTON indique qu'elle sera toujours aux côtés de ceux de la nature et que les chasseurs font partis de ceux-là, étant des partenaires majeurs pour l'agriculture, les collectivités et l'état ainsi que pour la gestion durable de nos territoires. Elle a besoin de leur expertise, pour compter et proposer et c'est pourquoi la voix des chasseurs doit être entendue.

Elle revient également sur la question du loup fortement installé en Drôme. De plus en plus nombreux qui traquent et agressent leurs proies. Et explique la conséquence de la forte baisse des populations ongulés sauvages, cervidés, etc. Le loup nuit au pastoralisme. Comme les éleveurs et bergers, les chasseurs sont aux premières loges pour constater l'augmentation de la population du loup et ses conséquences. Les dernières statistiques sur les pertes enregistrées dans les troupeaux montrent un doublement par rapport à l'année dernière. Elle indique avoir sollicité l'ARC alpin dans une démarche de défense du pastoralisme. Depuis deux ans, des mesures de gestion du loup vont dans un sens plus protecteur des troupeaux. Ainsi, il a été demandé une augmentation de prélèvement du loup de 19 à 30%. Elle souligne l'importance de mettre au point une méthode de comptage avec l'OFB, les louvetiers, les éleveurs, les chasseurs et le ministre de l'Agriculture.

Elle revient ensuite sur la fédération et souligne la baisse des accidents et félicite le travail accompli. Puis elle évoque les détracteurs de la chasse et apporte son soutien. Elle définit la chasse moderne comme responsable, éthique, respectueuse de l'environnement et des autres usagers de la nature. Chasser c'est veiller, c'est agir pour l'équilibre et la biodiversité.

Enfin, elle remercie le président pour l'accueil et conclue par « Vive la chasse, vive les chasseurs et vive la Drôme. »

Le président GANDY reprend la parole et conclut le discours de Madame MOUTON en indiquant que nous avons les mêmes préoccupations et la volonté de rassembler tout le monde autour des mêmes problématiques.

**Présentation des Comptes -Exercice 2023-2024
Par le trésorier adjoint Christian HARDOUIN**

Mesdames, Messieurs Bonjour,

Pensées pour Christian CHAILLOU qui a travaillé sur ce compte rendu et qui pensait vous le présenter avec plaisir aujourd'hui, j'espère qu'il sera de retour avec nous sous peu.

On va commencer par ces indicateurs financiers qui représentent bien le bilan de la FDC. Une fédération avec une structure financière de qualité 2 907 000€ de fonds propres, un fonds de roulement 2 130 000€ et un besoin de fonds de roulement négatif de 46 000€ ce qui est bon signe.

Un endettement de 441 000€, on avait un endettement d'1 500 000€ il y'a un peu plus de 10 ans. Le crédit s'amortit, nous n'avons pas fait de nouveau crédit. Nous avons une trésorerie confortable de 2 102 000€ avec une capacité d'autofinancement de 994 000€.

Un volume d'activité presque à l'identique de l'exercice précédent, mais différemment réparti :

- Baisse des produits vendus (plans de chasse en baisse, dernière année du triennal),
- Subventions d'exploitation en hausse + 34 k € avec les aides dégâts, mais une baisse de l'Ecocontribution
- Reprises de provisions en baisse, corrélées aux dégâts mais décalées dans le temps
- Cotisations en hausse sensible, plus du fait de l'indexation que par le nombre d'adhérents chasseurs,
- Baisse légère de la Responsabilité financière

Total produits d'exploitation : 2 402 010 €, -2,25% sur n-1, notre activité spécifique.

Dépenses d'exploitation : **2 670 338 k€ +3% sur n-1**

- Achats stables
- Hausse dégâts indemnisés (x 2.5) pour 2023-24
- Les charges externes sont à surveiller
- Masse salariale en baisse mais pas les charges
- Provisions dégâts, sont multipliées par 2.4
- **Notre résultat d'exploitation est déficitaire à -268 k€ contre -134 k€ en n-1.**
- **Il est alimenté par les dégâts à hauteur de 228 k€.**

Notre résultat final reste encore bon du fait de résultats exceptionnels conséquents +230 k€ (fin plan de chasse étalement rectifié, fin ZRR, cession actifs, véhicules, points hauts, bac équarrissage...)

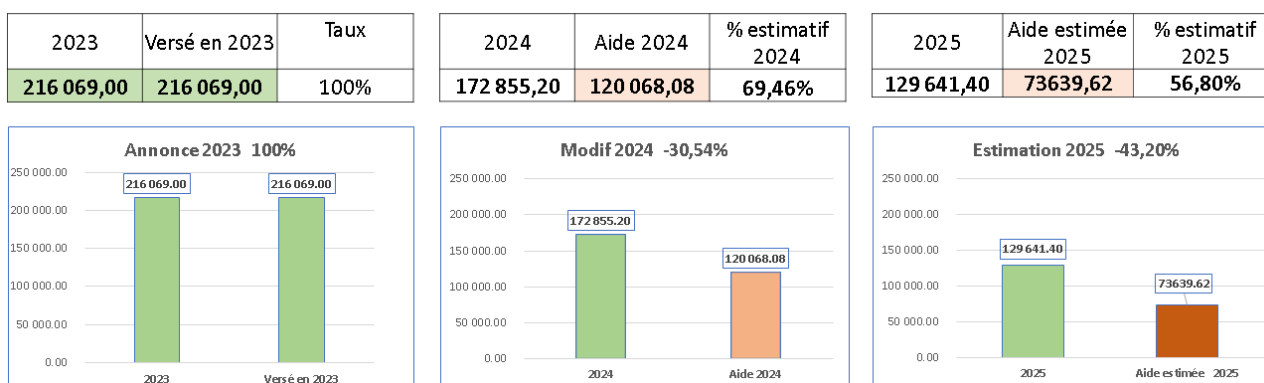
A noter une affectation en comptes 75 des aides FNC (73000+109846+1873) classées avant en comptes 74

Pour rappel – Structure des comptes

La comptabilité de la FDC comprend :

- 1 seul bilan
- 1 compte de résultat avec 3 sections analytiques
 - Section Fonctionnement général
 - Section Prévention et indemnisation des dégâts
 - Section Eco-contribution

Protocole Etat - FDC



Compte de résultat de la FDC26

Produits

		2023-2024	N-1
Ensemble des PRODUITS		CONSOLIDE	CONSOLIDE
70	VENTES, services et matériel	288 585	335 745
73	RECETTES statutaires, adhésions	1 415 733	1 394 262
74	SUBVENTION FNC, CR, ECO	260 885	411 203
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	287 662	52 242
76	PRODUITS FINANCIERS	34 651	20 353
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	245 545	265 619
78	REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	142 242	250 090
79	TRANSFERT DE CHARGES	36 139	13 836
		2023-2024	2022-2023
TOTAL DES PRODUITS		2 711 442	2 743 352

Charges

Ensemble des CHARGES		2023-2024	N-1	prév
		CONSOLIDE	CONSOLIDE	TOTAL
60	ACHATS dont DEGATS	414 176	346 831	325 500
61	SERVICES EXTERIEURS	179 107	146 283	152 500
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	415 540	408 252	338 150
63	IMPOTS ET TAXES	66 716	69 168	54 500
64	FRAIS DE PERSONNEL	935 667	946 121	840 000
65	CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	129 754	132 138	134 300
66	CHARGES FINANCIERES	15 422	12 125	12 000
67	CHARGES EXCEP TIONNELLES	43 706	55 296	0
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	529 377	543 453	375 000
69	IMPOT SOCIETE			
		2023-2024	2022-2023	prév
TOTAL DES CHARGES		2 729 465	2 659 667	2 231 950

	2023-2024	N-1	prév
	CONSOLIDE	CONSOLIDE	
RESULTAT	-18 023	83 685	89

- Résultat net global 30-06-2024 : -18 023 €
- Exercice précédent 30-06-2023 : 83 685€
- Soit un résultat en net recul

Malgré une maîtrise des charges des dégâts en hausse

Compte de résultat – Sections Analytiques

Sections	2023-2024	2023-2024	2023-2024	2023-2024
	CONSOLIDE	Dégats	Eco	Fonct
TOTAL DES PRODUITS	2 711 442	812 964	120 421	1 778 057
TOTAL DES CHARGES	2 729 465	873 855	120 421	1 735 189
RESULTAT	-18 023	-60 891	0	42 868

Comme il se doit, la section écocontribution affiche un résultat à 0. Le compte dégâts est négatif compensé pour partie par la section fonctionnement.

Bilan présentation synthétique

BILAN ACTIF	30-juin-24	30-juin-23	Var	%
Immobilisations	1821890	1954230	-132340	-6.7
Stocks et en cours	0	0	0	0
Créances	450114	565288	-115174	-20.37
Disponibilités	2001287	1789365	211922	11.84
Compte de régularisation	100874	90492	10382	11.47
TOTAL ACTIF	4374165	4399374	-25210	-0.57

BILAN PASSIF	30-juin-24	30-juin-23	Var	%
Capitaux propres	2925063	2975348	-132340	-6.7
(dont résultat)	-18023	83695	0	0
Provisions risques et charges	530102	404049	-115174	-20.37
Dettes financières	496109	556138	211922	11.84
Dettes d'exploitation	416309	385252	10382	11.47
Comptes de régularisation	24604	78587		
TOTAL ACTIF	4374165	4399374	-25210	-0.57

Bilan

- Le compte général affiche un résultat déficitaire. Le déficit provient d'une exploitation alourdie par des charges résultant des dégâts, ces deniers n'ayant pu être contenus suffisamment dans certains territoires.
- Les mesures résultant des orientations des pouvoirs publics devraient générer un allègement de la charge pour autant que la pression de chasse soit plus efficace dans les zones à risque.
- Il en va ainsi de l'équilibre de nos ACCA qui auront à conjuguer l'attractivité de leur territoire et l'objectif collectif de réunir les conditions d'une chasse populaire assumée et réussie.

La parole est donnée à Monsieur David DER BAGDHASSARIAN.

Intervention de Monsieur David DER BAGDHASSARIAN commissaire aux comptes, du cabinet EUREX-CRMD :

Monsieur DER BAGDHASSARIAN présente une étude intitulée : « Qu'est-ce qu'un commissaire aux comptes ? Similitudes entre chasseurs et commissaires aux comptes. »

Deux mondes apparemment opposés qui partagent pourtant des similitudes étonnantes. Une exploration des parallèles entre l'art de la chasse et le commissariat aux comptes. La chasse nécessite une grande rigueur dans la préparation, la connaissance du terrain, et la précision dans le tir. Ils doivent être rigoureux dans l'examen des comptes et des procédures financières, et précis dans leurs analyses et rapports. Ils doivent respecter les lois et les réglementations en vigueur concernant la chasse, les périodes

de chasse, les quotas, etc. Ils doivent se conformer aux normes professionnelles et aux réglementations en matière de comptabilité et d'audit. La chasse nécessite une préparation minutieuse, y compris la planification des itinéraires et la vérification de l'équipement. Ils doivent planifier leurs missions d'audit, préparer des plans de travail et s'assurer que toutes les étapes sont suivies méthodiquement. Ils doivent observer attentivement leur environnement pour repérer les signes de présence de gibier. Ils doivent observer et analyser les données financières pour détecter d'éventuelles anomalies ou irrégularités. Ils doivent évaluer et gérer les risques liés à la chasse, comme les conditions météorologiques ou les dangers du terrain. Ils évaluent les risques financiers et opérationnels de l'entreprise et s'assurent que des mesures appropriées sont en place pour les gérer. Les chasseurs ont une responsabilité éthique envers la nature et les animaux, et doivent pratiquer la chasse de manière respectueuse, tout en conservant la nature. Les commissaires aux comptes ont un engagement éthique envers les parties prenantes de l'entreprise et doivent agir, dans le respect de leur déontologie, avec intégrité et indépendance.

Monsieur DER BAGDHASSARIAN continue ensuite avec la partie légale et formelle.

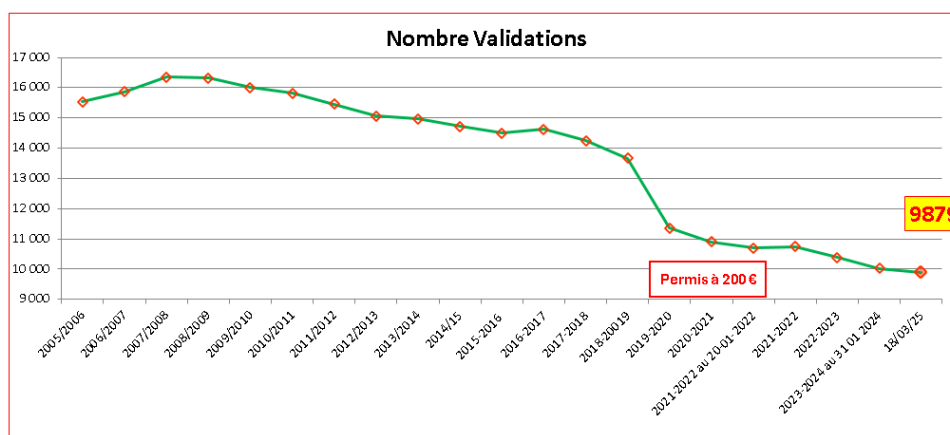
Lecture du rapport à la suite de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos au 30/06/24.

Lecture du deuxième rapport sur les conventions règlementées. Il concerne les administrateurs et le fait de vérifier si au travers de leur fonction d'administrateurs certains retirent un bénéfice/intérêt du fait de leur position. Conclusion : aucun administrateur ne retire un quelque conque avantage de sa position.

**Présentation du budget prévisionnel 2025-2026
Par le trésorier adjoint Christian HARDOUIN**

Nous sommes tenus de faire un prévisionnel pour l'année 25-26

Nos recettes sont liées étroitement au cotisation des adhérents. au nombre de chasseurs : cotisations adhérents personnes physique



Courbes descendante et nos recettes suivent cette courbe. Cotisations en baisse.

Et en fonction des territoires adhérents :

Nos recettes sont fonction des territoires
Cotisations adhésions structures

- ACCA, AICA
- Chasses Privées
- Territoires ONF : régime général

...ET DES PLANS DE GESTION ET DES PLANS DE CHASSE

× Grand Gibier, lièvre

Cotisations fédérales à adopter (Loi chasse 2019)

Cotisation fédérale "permis nationaux"

« A partir de 2020, les montants [des redevances cynégétiques] sont indexés chaque année sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation hors tabac prévu dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour l'année considérée »

Pour la saison 2025-2026 l'indexation sera de 1,8 %

Frais de dossier sur toutes les validations : **inchangé**

Prix de vente de l'assurance responsabilité chasse individuelle : **inchangé**

Evolution des adhésions pour 2025-2026

CHASSEUR +1,8%	TERRITOIRE +1,8%	DÉGATS INCHANGÉS
<ul style="list-style-type: none">• Cotisation : 104,95 €• Redevance cynégétique : 49,95 €• Droit de timbre : 9 €• Frais de dossier : 5 €• Départemental : 168,90 € • Part forfaitaire FNC : 56,90 €• National : 225,80 €	<ul style="list-style-type: none">× Cotisation : 207 € × 103,50 € pour les territoires contigus suivants	<ul style="list-style-type: none">× CTFO : cotisation territoriale forfaitaire obligatoire : de 50 à 300 € selon surface chassable × Responsabilisation financière : 40% des dégâts au territoire touché, 60 % aux territoires du GGC selon surface favorable × Plans de chasse (bracelets)

Bases du budget 2025-2026 avec l'hypothèse :

- Baisse du nombre de chasseurs à 9600
- Impact inflation sur prix des adhésions chasseurs 1,8%
- Maintien du prix des bracelets

Budget prévisionnel 2025-2026

Recettes

REALISE 2023-2024		2023-2024	N-1
Ensemble des PRODUITS		CONSOLIDE	CONSOLIDE
70	VENTES, services et matériel	288 585	335 745
73	RECETTES statutaires, adhésions	1 415 733	1 394 262
74	SUBVENTION FNC, CR, ECO	260 885	411 203
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	287 662	52 242
76	PRODUITS FINANCIERS	34 651	20 353
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	245 545	265 619
78	REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	142 242	250 090
79	TRANSFERT DE CHARGES	36 139	13 836
TOTAL DES PRODUITS		2 711 442	2 743 352

PREVISION 2025-2026			
TOTAL	dégats	ECO	Fonct
-333 547	-151 533	0	-182 014
-1 412 831	-250 000	0	-1 162 831
-159 641	-129 641	0	-30 000
-250 237	-78 123	0	-172 114
-37 668	-28 948	0	-8 720
-72 940	0	0	-72 940
-126 046	-126 046	0	0
-10 631	-432	0	-10 200
PREVISION 2025-2026			
-2 403 542	-764 724	0	-1 638 819

Charges

Ensemble des CHARGES		2023-2024	N-1
		CONSOLIDE	CONSOLIDE
60	ACHATS dont DEGA TS	414 176	346 831
61	SERVICES EXTERIEURS	179 107	146 283
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	415 540	408 252
63	IMPOTS ET TAXES	66 716	69 168
64	FRAIS DE PERSONNEL	935 667	946 121
65	CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	129 754	132 138
66	CHARGES FINANCIERES	15 422	12 125
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 706	55 296
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	529 377	543 453
69	IMPOT SOCIETE		
TOTAL DES CHARGES		2 729 465	2 659 667

PREVISION 2025-2026			
TOTAL	dégats	ECO	Fonct
387 528	262 551	0	124 977
184 686	27 757	0	156 929
281 794	52 704	0	229 090
67 917	15 138	0	52 780
927 842	188 960	0	738 882
127 800	75 641	0	52 159
5 376	806	0	4 570
0	0	0	0
450 889	237 633	0	213 256
PREVISION 2025-2026			
2 433 832	861 190	0	1 572 642

Résultat

	2023-2024	N-1
	CONSOLIDE	CONSOLIDE
RESULTAT	-18 023	83 685

TOTAL	dégats	ECO	Fonct
-30 290	-96 466	0	66 176

Budget

BUDGET INVESTISSEMENTS 2025-2026	
EMPLOIS	
Siège Fédéral projet extension aménagement	250 000
Equipements matériels	50 000
Dotations petits et grands gibiers	30 000
Dotations protections cultures	170 000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	500 000
RESSOURCES	
Subvention dégats	170 000
Subventions CR	250 000
Autofinancement	80 000
TOTAL DES RESSOURCES	500 000

Lecture des résolutions financières par Monsieur Christian HARDOUIN

Vote n°1 Concerne l'adoption du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024

Résolutions financières

Vote n°2 :

COMPTE RENDU FINANCIER 1^{er} juillet 2023 – 30 juin 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2024**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, constate que l'exercice social allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 fait apparaître un déficit de (-) 18 023 €uros

Vote n°3 :

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023-2024.

Vote n°4 :

COTISATION FÉDÉRALE ANNUELLE DU CHASSEUR

Pour les chasseurs :

Le montant de la cotisation fédérale 2025/2026 pour une validation départementale annuelle de base est fixé à **104.95 €uros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 9 jours est fixé à **52.48 euros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 3 jours est fixé à **26.24 euros**.

COTISATION FÉDÉRALE ANNUELLE TERRITORIALE :

La Fédération départementale des chasseurs de la Drôme appelle les cotisations « *en fonction du nombre de territoires attributaires d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé détenu par chaque adhérent* ». Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent (A.C.C.A., chasse privée, autres territoires) est fixé pour 2025/2026 (période de référence du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026) à **207 euros** pour le premier territoire plus **103,50 euros** pour chacun des autres territoires non contigus détenus par le même adhérent.

COTISATION D'ADHÉSION VOLONTAIRE :

Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent volontaire souhaitant bénéficier des services de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et dont l'adhésion a fait l'objet d'une acceptation par le Conseil d'Administration, est fixée pour 2025/2026 (période de référence du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026) à **50 euros** sauf pour les mineurs pour lesquels la cotisation reste à **1,00 (un) €uro** ainsi que pour les conjoints de chasseurs adhérents, et assimilés.

Vote n°5 :

PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DÉGATS DE GRANDS GIBIER :

PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DÉGATS DE GRANDS GIBIER :

↳ la contribution liée au plan de chasse

Le montant unitaire « bracelet » pour les espèces soumises à plan de chasse est arrêté comme suit :

Espèce / Catégorie	Prix unitaire « bracelet » - Euros
Cerf élaphe / Indifférencié	80
Cerf élaphe / Femelle/Jeunes/Indifférenciés	70
Cerf élaphe / Jeunes	45
Chevreuril	15
Chamois	50
Mouflon	50
Daim	4

↳ la contribution territoriale :

Le principe de calcul de cette contribution territoriale qui doit être payée par chaque territoire adhérent à la fédération est arrêté comme suit :

- Une part forfaitaire dite Contribution Territoriale Forfaitaire Obligatoire

Surface	< 50 ha	50 à <100 ha	100 à <500 ha	500 à <1000 ha	1000 à <2000 ha	> 2000 ha
Montant	50,00 €	75,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €

- Une part variable du montant indemnisé par GGC dite Responsabilisation Financière :
 - o 40% à la charge du territoire objet des dégâts
 - o 60% répartis en fonction de la surface favorable de chacun des détenteurs

Vote n°6 :

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2025-2026

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice social allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 décomposé comme suit :

Total des produits : **2 403 542 euros**

- Dont 764 724 euros pour la gestion du compte prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier.

Total des charges : **2 433 832 euros**

- Dont 861 190 euros pour la gestion du compte prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier

Lecture des vœux par Rémy GRAS, secrétaire général

VŒUX CYNEGETIQUES 2025-2026

Modalités d'exercice de la chasse

Dans la perspective de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de mai prochain ayant à traiter du projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités des dates d'ouverture-fermeture et les modalités d'exercice de la chasse dans le département pour la saison 2025-2025 il sera demandé :

Vote n°7 :

Pour la saison de chasse 2025-2026, les chasseurs de la Drôme, réunis en Assemblée Générale souhaitent :

- Ouverture générale de la chasse : Dimanche 14 septembre 2025 à 07 heures
- Fermeture générale de la chasse : Samedi 28 février 2026 au soir

PETIT GIBIER SEDENTAIRE

LAPIN DE GARENNE – FAISANS DE CHASSE

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : dimanche 11 janvier 2026 au soir

PERDRIX ROUGE – PERDRIX GRISE

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : dimanche 14 décembre 2026 au soir

LIEVRE D'EUROPE

Selon les modalités du SDGC et l'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé du 19 août 2022.

Chasse autorisée entre le :

Dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Et le

Dimanche 11 janvier 2026 au soir

RENARD ROUX

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : Samedi 28 février 2026 au soir

BLAIREAU

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : Samedi 28 février 2026 au soir

Période complémentaire spécifique de chasse sous terre à compter 15 mai au matin et jusqu'à l'ouverture générale.

OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU

BÉCASSE DES BOIS

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : vendredi 20 février 2026 au soir

Prélèvement Maximum Autorisé suivant le Carnet de Prélèvement Bécasse national de :

- 30 oiseaux par saison
- 6 oiseaux par semaine et 3 par jour jusqu'au dimanche 11 janvier 2026
- 2 oiseaux par semaine du lundi 12 janvier au vendredi 20 février 2026

Conditions particulières sur les moyens d'assistance électronique : Pour la chasse de la Bécasse des bois, les dispositifs de repérage (dits colliers « beeper ») des chiens qui marquent l'arrêt sont obligatoirement couplés avec un **grelot traditionnel** type sonnette à bécasse ou sonnaille. Le localisateur de suivi de collier GPS est interdit.

CAILLE DES BLÉS

Ouverture : samedi 30 août 2025 à 7 heures

Fermeture : dimanche 11 janvier 2026 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 10 cailles par jour et par chasseur

ALOUETTE DES CHAMPS

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : mercredi 31 décembre 2025 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 30 alouettes par jour et par chasseur

TURDIDÉS Merles et Grives

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025 à 7 heures

Fermeture : mardi 10 février 2026

Par exception la chasse **ferme le vendredi 20 février 2026**.

A partir du 10 février poste fixe matérialisé de main d'homme obligatoire et sur les seuls territoires prévus à l'article 2 de l'arrêté du 19 janvier 2009.

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 30 turdidés par jour et par chasseur

TOURTERELLE DES BOIS sous réserve d'une autorisation de chasse fixée par décret et application ChassAdapt

PAS D'OUVERTURE ANTICIPÉE

CONFORMÉMENT AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

PETIT GIBIER DE MONTAGNE

TÉTRAS-LYRE

Ouverture : dimanche 21 septembre 2025

Fermeture : mardi 11 novembre 2025 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls titulaires d'un plan de chasse.

Pour la partie de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors les modalités seront fixées suivant les termes de l'annexe 2 (tableau des scénarii plan de chasse et répartition par détenteurs du droit de chasse) de la convention tripartite : FDC 26 – FDC 38 – PNRV. Chasse autorisée les dimanches et jours fériés.

LIÈVRE VARIABLE

Ouverture : dimanche 14 septembre 2025

Fermeture : mardi 11 novembre 2025 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls détenteurs d'un carnet de prélèvement et marquage par languette autocollante et millésimée.

Prélèvement Maximum Autorisé :

1 lièvre par chasseur/jour

3 lièvres par chasseur/an

Vote n° 8 :

GRAND GIBIER

GRAND GIBIER SOUMIS À PLAN DE CHASSE : Modalités d'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021/2027 pour le plan de chasse triennal 2024/2025 à 2026/2027

SANGLIER : Modalités d'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé

Intervention de Monsieur Michel SANJUAN - Vice-président

Avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021/2027 pour expérimenter la Régulation du grand gibier en « zones définies péri-urbaine ou rurales » qui va être proposé à la signature de Mr. le préfet.

AVENANT AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2021 / 2027 POUR EXPÉRIMENTER LA RÉGULATION DU GRAND GIBIER EN « ZONES DÉFINIES PÉRI-URBAINE OU RURALES »

Enjeux	Expérimentation pour la Régulation du grand gibier en zone péri-urbaine ou rurales	
Type d'Action/Thème	Objectifs recherchés	Méthodes utilisées
Définition des zones péri-urbaines ou rurales : les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation qui sont exclus du territoire de l'ACCA	Expérimentation de la régulation des espèces de grands gibiers.	La zone péri-urbaine concerne les terrains des communes dont la surface est constituée d'au moins 65 % de terrains ne tombant pas dans le territoire de l'ACCA/AICA. A titre expérimental sont en zone péri-urbaine la totalité des communes de La Bâtie-Rolland, Bourg Lès Valence, Montéleger, Saint-Thomas en Royans et zone péri-urbaine et rurale pour les communes de Sainte-Eulalie en Royans, Rochechinard, et Saint-Martin le Colonel.
Chasse en zones péri-urbaines ou rurale	Déroger à l'exclusion de chasser des membres de l'ACCA/AICA	Le code de l'environnement n'interdit pas l'action de l'ACCA en concluant une convention ou bien un bail de chasse. Les propriétaires de terrains et l'ACCA/AICA devront avoir signé un bail de chasse.
Organisation de la chasse en zone péri-urbaine ou rurale	Battue aux grands gibiers	Pour les zones rurales et péri-urbaines le décantonnement sans arme et avec chiens est permis pour les traqueurs sans limitation. Pour les zones péri-urbaines le nombre de traqueurs armés est limité à deux (2) au cours de la traque. Le numéro de traqueur est indiqué sur le cahier de battue. Le tir par le traqueur est autorisé lors d'un ferme pour abattre un animal agressif ou blessé.
Postes de tir dans la zone péri-urbaine	Définition	La localisation et le nombre de postes est soumis à validation de la FDC. Tous les postes sont enregistrés dans l'application Geochasse.
Réglementaire dans la zone péri-urbaine	Sécurité en battue	Pour chaque traque, chaque poste est matérialisé par un panneau d'identification. Pour chaque poste l'angle de tir des 90° est matérialisé par des jalons ou de la rubalise
Plan de chasse	Favoriser le prélèvement dans les zones péri-urbaines	Des plans de chasses spécifiques Cerfs et chevreuils pourront être accordés sur les parties de communes classées « zone périurbaine »
Formation	Chasseurs compétents	Tout chasseur d'ACCA/AICA susceptible d'être posté en zone péri-urbaine doit avoir suivi la formation sécurité de la FDC spécifique à cette expérimentation. Une attestation sera délivrée par la FDC. Un ciblage de l'arme du chasseur doit être réalisé à la FDC à 30 et 40 mètres pour les chasseurs intervenant dans la zone péri-urbaine.
Information	Riverains	Avant chaque battue les responsables doivent informer les riverains de la mise en œuvre de cette action de chasse.

Monsieur SANJUAN souligne la quantité de travail que cette expérimentation va demander aux ACCA et AICA volontaires. Il rappelle, cependant, que cette expérimentation a tout son sens au vu des animaux de plus en plus nombreux qui se cantonnent dans ces zones urbaines et péri urbaines et qui occasionnent des dégâts et pour lesquelles nous n'avions jusque-là pas de solutions sinon de faire intervenir l'administration.

Un grand merci à tous ces volontaires.

Vote n°9 :

Adoption de la ratification de Madame Myriam MONNIER

Vote n°10 :

Adoption de la ratification de Monsieur Rémy GRAS

Monsieur le président Rémi GANDY reprend la parole et présente le rapport sur la situation et la gestion de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme

**Rapport sur la situation et la gestion de la fédération départementale des
chasseurs de la Drôme
Par le président Rémi GANDY**

Madame la sous-Préfète,
Madame la présidente du Conseil Départemental,
Mesdames et messieurs élus locaux et nationaux, représentants des corps intermédiaires, employés des administrations d'État
Mesdames et messieurs chasseresses et chasseurs et cadres de la chasse associative drômoise.

Chaque année je raccourcis l'expression orale de notre rapport d'activité car vous avez à disposition le rapport écrit qui lui est très complet.

Cette année je vais le faire pour dégager du temps à Madame DES ROBERT, expert-dirigeant du cabinet indépendant RANDEA qui nous révélera les caractéristiques socio-économiques de la chasse drômoise. La richesse de nos actions explique que j'ai dû faire des choix aussi je n'aborderais que quelques points

Vie associative fédérale :

Les 16 administrateurs avec les 17 professionnels de la fédération se sont toujours pleinement mobilisés comme lors des saisons passées. Le rythme de travail est toujours aussi soutenu avec pour base une réunion hebdomadaire de bureau fédéral et une mensuelle pour le Conseil d'Administration. Ce rythme permet de traiter pratiquement en temps et en heure les sujets et, j'y tiens particulièrement, de prendre des décisions discutées et partagées par l'ensemble des élus. A rajouter à ce temps celui de la présence à plus de 70 commissions, comités de pilotage, instances diverses.

Notre fédération fait partie d'un réseau fédéral qui est pyramidal.

Tout d'abord, nous sommes membres de la FRC Auvergne Rhône-Alpes qui fédère les 12 FDC de la Région administrative. Avec Christian Chaillou nous sommes administrateurs de celle-ci, Christian en étant même le trésorier.

Nous sommes aussi membres de la FNC. Cette dernière a achevé en 2023 sa nouvelle structuration. 22 groupes de travail sont constitués, les présidents le souhaitant pouvant en intégrer quelques-uns.

Pour ma part j'ai intégré le groupe « grands prédateurs », « petit gibier de montagne » et celui du pôle « scientifique national ».

Pour conclure ce chapitre sur l'organisation de la chasse drômoise je ne peux manquer de vous parler des forces vives que sont les 14 associations de chasses spécialisées drômoises. Je profite de l'occasion pour saluer le nouveau président de l'association des louvetiers, Patrick DESESTRETS qui succède à cette fonction à Michel METTON.

Cette mise en lumière est un remerciement pour leur aide. Toutes sont associées à nos travaux lorsqu'ils croisent leurs compétences. Cette façon de faire était une exigence pour mon engagement à la fédération. Confronter avec les autres les points de vue, croiser en vérité les regards sur un sujet est la marque de fabrique, voire l'ADN de notre Conseil et de nos actions. C'est ainsi que nous faisons vivre l'adage « seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin » et j'ajouterai de façon sereine ce qui en ces temps troublés est précieux. Et naturellement cette façon de prendre une décision associe aussi les autorités administratives et les partenaires du monde agricole, forestier, environnemental, touristique...

Notre conseil d'administration a connu deux démissions sur la période, celles de Philippe REYNAUD et de Philippe CASSIGNOL. Nous avons coopté pour les remplacer madame Myriam MONNIER administratrice de secteur 8, et monsieur Rémy GRAS secrétaire fédéral. Merci à ces 4 élus pour leurs engagements passés et futurs.

Pour remplacer notre regretté Robert GOZZI disparu en début de cette année une personne a été retenue par le conseil. Ne pouvant être présente à cette assemblée générale, sa candidature sera validée par la séance du conseil de mai.

Je remercie l'ensemble de nos élus de secteurs et du bureau pour le travail de qualité qu'ils ont fourni cette année encore pour défendre sur tous les fronts notre passion.

Formations fédérales :

La première d'entre elles, la mère de toutes est la formation au permis de chasser qui est aussi la première de nos missions de service public. Les résultats de la période sont les suivants :

Sur les 308 candidats inscrits, 201 ont été reçus, soit un taux de réussite de 72%. Ce dernier taux est conforme à celui des années précédentes. Sans être très difficile, l'examen n'est pas donné. Il nécessite un travail régulier que ne fournissent pas tous les candidats. Certains comptent sur une chance qui n'est pas souvent au rendez-vous... Les autres formations sont toujours aussi nombreuses (7 thèmes) et variées. Leurs diversités et le caractère obligatoire de la plupart montre que l'activité chasse dans sa dimension globale, repose sur le recours à des bénévoles parfaitement formés.

La sécurité à la chasse, le sanitaire de la faune sauvage, la capacité à gérer une battue, la capacité à chasser à l'arc, le secourisme humain ou canin, l'agrément pour piéger... autant de thèmes qui illustrent cette réflexion.

Aussi nous sommes bien loin de l'image d'un chasseur ignare et irresponsable véhiculé par les anti-chasse.

Attention à la formation décennale obligatoire « sécurité à la chasse ». Votée en 2020 à la demande des chasseurs cette jeune formation est obligatoire pour chacun d'entre nous et à renouveler tous les 10 ans. Sur la période nous avons déjà formé 2768 personnes soit plus d'¼ de nos adhérents dépassant ainsi nos objectifs prévisionnels. Mais attention, faute d'avoir suivi ce cours un chasseur ne pourra plus obtenir la validation annuelle de son permis de chasser.

Etat de la chasse et du gibier :

Sur la période considérée 9935 chasseurs drômois ont pris une validation annuelle et 149 une temporaire. Le premier chiffre est symbolique car nous sommes passés, même si de peu, en dessous de la barre des 10 000 adhérents. Nous reviendrons sur ce chiffre lors de l'exposé de notre conférencière Mme DES ROBERT et j'en ferai un point de ma conclusion.

Les adhésions temporaires sont en hausse légère, mais semble-t-il significative. Elles peuvent refléter l'augmentation du nombre de chasseurs concentrant leur activité en un lieu et en un temps précis, durant des congés d'automne et d'hiver par exemple.

Les structures locales de chasse sont restées globalement stables se répartissant en 357 ACCA ou AICA, 325 chasses privées associées à 114 lots domaniaux. Les élections générales des ACCA se sont bien déroulées et notre fédération a parfaitement rendu le service attendu.

Le travail de cartographie numérisée de vos territoires est achevé. Commandez auprès de notre service environnement la carte de votre territoire, si ce n'est déjà fait. C'est un outil indispensable à la bonne gestion de vos chasses.

Cette partie traitant de notre organisation associative achevée passons à l'objet de notre passion, les espèces chassables.

Pour le petit gibier :

Je ne vais pas vous donner tous les prélèvements chiffrés, espèces par espèces. Vous pouvez les trouver dans le rapport écrit et les grandes tendances sont les mêmes que les autres années.

Retenez simplement que 79% des chasseurs drômois ont rendu leur tableau de chasse. De ce fait notre exploitation de ces carnets de chasse est d'une excellente précision et nous donne une bonne vision de l'évolution des populations drômoises, espèces par espèces.

La présentation papier du tableau de chasse individuel est appelé à disparaître et sera remplacé par un outil dématérialisé en l'occurrence l'application CHASS'ADAPT. Même si pour plein de raisons nous vous encourageons à l'employer, nous ne l'imposerons pas pour l'instant.

La FNC reprend le travail sur le petit gibier sédentaire. C'est une excellente nouvelle et nous serons vigilants pour rejoindre toutes actions sur la perdrix rouge, le faisane et le lapin de garenne en particulier. Toujours à propos du petit gibier, une nouvelle association départementale spécialisée, l'Association Petite Faune Sauvage Terrestre de la Drôme (APFST-26) consacrée au développement de ces espèces en Drôme a vu le jour. Nous saluons sa venue.

Nos mesures de gestion depuis 2016 concernant toutes les espèces sédentaires ou migratrices payent. Nous les complétons par des aménagements écologiques spécifiques.

Les milieux agricoles sont l'objet de toutes nos attentions aux côtés de la chambre d'agriculture. Plantations de haies, CIPAN « biodiversité » sont autant d'actions concrètes qui permettent le retour d'un vivant diversifié, des insectes jusqu'aux oiseaux et mammifères. Ceci est possible grâce aux aides financières de notre Région administrative, de l'Etat et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) que je remercie vivement. Ces aides sont précieuses pour le maintien d'une biodiversité, migratrice ou sédentaire, qui va bien au-delà des seules espèces gibiers.

Malgré le sérieux de notre travail, fidèles à notre devise « **L'Écologie en actions** », nous restons vigilants aux risques contentieux. Deux actuellement concernent des espèces de petit gibier :

- Celui de l'interdiction de la chasse des oiseaux sur la Réserve des Ramières de la Drôme au motif qu'elle dérangerait la migration d'automne. C'est typiquement le dossier anti-chasse qui surgit sans justification technique ou scientifique. Ce qui est intéressant c'est que toutes les consultations physiques locales ont été nettement en défaveur de cette interdiction et que la consultation publique dématérialisée seule y est favorable. Je n'en dirais pas plus mais si le dérangement est retenu pour quelques coups de fusil hors reproduction, il va falloir immédiatement s'interroger sur l'impact du dérangement touristique sur la même période et en plus celle de la reproduction !

A ce jour nous attendons la décision de Mr le préfet sur le sujet.

- Autre contentieux récurrent celui de la chasse du tétras-lyre en Drôme. Cette espèce est gérée d'une façon rigoureuse en France avec l'aide d'un organisme technico-scientifique l'OGM. En Drôme, nous mettons de plus des restrictions supplémentaires aux prélèvements proposés par ce organisme.

En moyenne quand celui-ci nous permet de tirer 12 coqs nous n'en attribuons que 2. Je ne vois pas plus précautionneux. Depuis sa nomination, monsieur le préfet souhaiterait que la FDC propose un moratoire suspendant la chasse durant 3 ans de l'espèce avec, si les données le permettent, reprise ensuite de l'activité suivant le protocole en cours. Le préfet et moi en avons reparlé la semaine dernière à Rémuzat. Je lui ai promis de reposer cette question très honnêtement à la seule ACCA concernée, celle de LUS LA CROIX HAUTE. Je le ferai la semaine prochaine, lors d'une réunion spécifique. Si le bureau de l'ACCA le souhaite nous établirons les termes d'un moratoire, sinon nous continuerons comme à notre habitude.

Je précise que ces trois dernières années les contentieux engagés par la LPO pour supprimer la chasse du Tétrás en Drôme ont été gagnés devant les tribunaux par notre fédération.

Messieurs les présidents et délégués des ACCA présents, les chasseurs de petit gibier, doivent être considérés. Parfois des structures surtout concernées par la chasse des grands gibiers limitent voire interdisent les chasses de la bécasse, des pigeons, des grives... sur leur territoire. C'est un mauvais calcul pour la défense de la chasse en général mais aussi pour leur économie, les dégâts du grand gibier coûtant de plus en plus chers...

Aussi je réaffirme que tout chasseur dans le respect de la pratique des autres, doit pouvoir exercer dans son ACCA la chasse qu'il aime. Et c'est bien de la responsabilité de vous, élus des chasses locales de le promouvoir et de le permettre.

La Drôme n'est pas le département où l'on fait des tableaux extraordinaires de petit gibier. Mais il satisfait autant les chasseurs spécialisés, obligés d'engager des chiens d'arrêts ou courants affûtés, que les chasseurs généralistes. Et ceci dans les cadres magnifiques que nous apprécions tant.

Pour le grand gibier en plan de chasse :

Je vais distinguer, dans ce rapport les espèces soumises au plan de chasse légal (chevreuil, cerf, chamois (le mouflon ?) du sanglier, qui lui ne l'est pas.

En Drôme depuis 2014 le plan de chasse légal des ongulés est défini à l'aide des Indices de Changements Ecologiques ou ICE.

Le recours à cette méthode, la seule validée scientifiquement, est inscrite dans notre « bible » qu'est le Schéma Départemental De Gestion Cynégétique (SDGC 26), validé, tous les 6 ans par le préfet en exercice.

Avant d'aller plus loin nous allons regarder un court film sur ce que sont les ICE.

Messieurs les responsables des ACCA et des chasses privées vous connaissez bien les ICE car vous les utilisez chaque année, pour définir et renseigner nos tableaux de bord. Et c'est à partir de leurs résultats, GGC par GGC que nous avons défini avec vous, le nouveau plan de chasse triennal 2024/2027.

L'Administration l'a validé même si au départ nous avons dû légèrement batailler, sur une supposée baisse de la reproduction du chamois dans nos GGC du sud. Celle-ci était affirmée par une personne ayant travaillé au Ministère de la transition écologique qui s'appuyait sur une méthode de comptage qui n'en était pas une, totalement inadaptée à la situation. Sur l'Espace Naturel Sensible de SAOÛ nous avons déjà contesté les mêmes conclusions, auprès de la même personne pour les mêmes motifs. Et à SAOÛ celle-ci refusait même au début d'intégrer nos données ICE que nous lui avons transmises. In fine la qualité de vos comptages a permis de justes conclusions.

Messieurs les présidents, la réalisation de ces comptages est indispensable à l'élaboration des plans de chasse mais bien au-delà, elle apporte à la collectivité drômoise une connaissance fine de l'évolution de ses ongulés. Là encore nous sommes bien loin du discours de certains anti-chasse qui enragent devant la réalité et la qualité dans vos engagements.

Vous verrez dans le rapport que nous avons encore baissé le nombre d'attribution de chamois là où localement il peine à se redévelopper du fait de la prédation du loup.

Globalement nous avons stabilisé le plan chevreuil.

En revanche nous avons augmenté le plan de chasse cerf et nous suivons avec vigilance ses populations. Nous terminons actuellement les comptages de printemps, procédons à leurs analyses et nous sommes prêts à définir localement des augmentations d'attributions. Mais pas au doigt mouillé ! A l'aide des ICE.

Michel Sanjuan reviendra sur le rôle du loup sur les nouvelles dynamiques spatio-temporelles du grand gibier, mais après que j'ai évoqué le sanglier. En effet, sous la pression du grand canidé, ce dernier présente des comportements semblables.

Pour le sanglier

Le tableau s'est élevé à 10974 sangliers récoltés. C'est conforme à nos objectifs, même si sur certains secteurs nous aimerions voir des efforts de chasse plus conséquents. Je pense en particulier à certains territoires du nord du département. Pour la saison qui vient de s'achever le tableau avoisinera les 12000 sangliers.

L'application GEOCHASSE obligatoire, nous permet d'estimer les variations des populations, du sexe et âge-ratio et de l'effort de chasse. C'est un outil dont l'analyse annuelle est précieuse quoi que succincte, mais à ce jour il n'existe rien de meilleur. Conformément aux exigences de la convention signée avec monsieur le préfet pour lutter contre les dégâts, les responsables d'équipe déclarent quotidiennement les prélèvements sur GEOCHASSE ce qui permet à nos services de transmettre à la Direction Départementale des Territoires les tableaux hebdomadaires.

En ce qui concerne l'indemnisation et la prévention des dégâts, nous connaissons comme toutes les fédérations de France une hausse des montants réglés au monde agricole. Le plan d'action national piloté par la Fédération Nationale des Chasseurs pour alléger la charge financière devrait probablement conduire à une réforme de la loi de 1969 puis 2000 nous imputant la charge de l'indemnisation des dégâts.

Je ne vais pas aller plus loin sur les dégâts qui sont évoqués à travers la partie financière des trésoriers de la fédération.

Nous avons travaillé cette année sur la gestion du sanglier en milieu péri-urbain. Une présentation des conclusions de cette étude sera faite lors des vœux cynégétiques.

Enfin, plus précisément en ce qui concerne le sanglier, nous travaillons avant la prochaine ouverture de la chasse pour nous retrouver en colloque ici même sur le thème de la connaissance du sanglier et les enjeux de sa chasse en Drôme.

Pour le loup

Comme déjà dit le loup impacte la gestion du grand gibier et de ce fait il concerne notre activité. Depuis son arrivée nous avons travaillé à la connaissance de l'espèce et engagé des actions politiques. Le vice-président Sanjuan en charge de ce dossier va nous présenter un point sur l'actualité de l'espèce.

Intervention de monsieur Michel SANJUAN – Vice-président en charge du dossier loup

« Comme chaque année depuis le 14 avril 2023 où nous avons approuvé la motion loup à notre assemblée générale de la Chapelle en Vercors.

Motion qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive à nos détracteurs. Puis à l'AG 2024 à Lorient où je vous avais fait le bilan de cette motion loup 1 an après sans grandes avancées, sinon le refus en bloc de l'administration, de l'OFB, des différents services de l'état.

Y compris bien sûr la proposition d'organiser des hurlements provoqués à l'échelle du département pour permettre un dénombrement plus précis de l'état des meutes et des populations.

Qui je le rappelle était une demande des services de l'état.

Pire encore pour nous et à mes yeux le mutisme de notre propre fédération nationale, sur notre motion, qui certes était provocatrice, je l'admets, mais c'était bien là son but.

Mais, rassurez-vous nous n'avons rien lâché comme notre « loup préféré ».

Les différentes interventions radios, médias, films que nous avons effectués ont fini par être entendus.

La classe politique départementale

Le conseil départemental sous l'impulsion de madame Marie-Pierre MOUTON a organisé des réunions de travail avec les différents acteurs du monde agricole, pastoral, éleveurs, qui ont abouti à une demande cosignée par les 8 départements de l'arc alpin et envoyée au ministère pour procéder à nos fameux hurlements provoqués départementaux suivant notre protocole rédigé dans notre motion loup. Nous avons été interpellés pour la partie technique.

A ce jour le sujet est toujours en pourparlers au ministère qui semble favorable à cette demande, n'ayant à ce jour aucune autre méthode fiable et surtout réalisable à moindre frais, pour obtenir ce dénombrement tant attendu.

La FNC

La FNC s'empare enfin du dossier à l'automne 2024, suite à nos articles et vidéos.

Nous les rencontrons à plusieurs reprises, ils décident de voter un budget conséquent sur le dossier loup pour ce projet appel CYNELoup.

Je me permets de vous rappeler que jusqu'à cette décision de la FNC nous financions nous même depuis 20 ans, grâce à l'aide de la Région AURA et avec nos propres deniers, je devrais dire vos propres deniers l'ensemble de nos travaux.

Ce budget permet de financer à 50% de son temps et tous les frais annexes sur le plan national notre technicienne Malory Randon qui a la charge de former les fédérations à l'impact du loup sur les ongulés sauvages (cerfs, chevreuil, chamois, sanglier) grâce à notre expérience et nos études départementales ce programme est prévu sur 2 à 3 ans éventuellement.

C'est une belle et juste reconnaissance de notre travail et engagement sur ce dossier loup.

Votre fédération est considérée en France comme le département précurseur et avant-gardiste.

L'Europe maintenant

Je ne vais pas vous dire que c'est grâce à nous que ce dossier a avancé, restons modestes.

Mais si nous y avons contribué c'est tant mieux. Vous le savez tous l'Union Européenne sous l'impulsion de sa présidente Ursula VON DER LEYEN a voté à l'unanimité le déclassement du loup d'espèce hautement protégée, à espèce protégée. La FACE, Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union Européenne maintient la pression dans le processus de déclassement du loup.

Le 3 décembre dernier, les États membres de la Convention de Berne ont proposé la révision de protection du loup « de strictement protégé » à « protégé » entrée en vigueur le 7 mars.

Nous avons bon espoir que ce statut soit pris en compte par le Ministère pour permettre la réalisation d'une gestion adaptative de cette espèce comme nous le réclamons depuis 3 ans. Une commission travaille sur ce sujet et certains proches de ce dossier semblent plutôt optimistes.

Et maintenant chez nous, dans notre département

Le loup continue à prospérer et à envahir l'ensemble du département, 100% des communes sont concernées par la présence permanente ou ponctuelle du prédateur.

Après un léger recul en 2024, les chiffres de la prédation sur faune domestique s'affolent + 85% depuis le début de l'année et ça va encore augmenter avec la sortie des troupeaux. Ces chiffres sont des chiffres officiels de la DDT.

Et la faune sauvage me direz-vous ?

Je ne vois pas en quoi ce serait différent quand on sait que la faune domestique ne représente que 25% de la consommation du prédateur.

Les 75% restant ce n'est pas de l'herbe mes amis nous le savons tous ici.

Cette omniprésence du loup, nous préoccupe et nous crée d'énormes problèmes.

- 1) Des regroupements d'animaux en compagnie très importante occasionnent d'importants dégâts (cerfs, sangliers).
- 2) Des déplacements dans des zones nouvelles très rapides et difficilement anticipables (problème pour gérer les plans de chasse).
- 3) Présence d'animaux de plus en plus fréquente et nombreuse dans les zones urbaines et périurbaines (zone non dévolue à la chasse).

Comme vous le constatez, le loup nous impacte non seulement par la prédation directe mais également par ces éléments que je viens de vous communiquer.

Et bien sûr nous payons 100% des dégâts, même si nous ne chassons que 70% du territoire.

Vous le voyez, ce dossier loup est toujours au cœur de nos préoccupations mais sachez que nous ne lâcherons rien et à personne ».

Le président GANDY reprend la parole et remercie Michel pour sa communication et pour la passion qu'il met au service de la connaissance du loup :

Vous avez compris que nous avons terminé notre travail politique en faisant rentrer le loup dans les préoccupations techniques de la FNC. Place maintenant aux travaux conduits sous l'égide du pôle grands prédateurs et du pôle scientifique de la FNC, en association avec le CNRS pour le projet CYNELOUP 2. La FACE a missionné un conseiller politique grands carnivores dédié au suivi du déclassement du loup.

J'en termine là pour les sujets purement cynégétiques et vous rappelle que vous disposez d'informations très développées dans les divers documents qui vous ont été remis.

La sécurité à la chasse :

Tout d'abord nous n'avons pas connu en 23/24 d'accidents en Drôme et c'est heureux ! Mais ce n'est pas stabilisé car l'an prochain je vous en annoncerai 2, non mortels mais significatifs.

Nous continuons nos travaux d'échange avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur le sujet en utilisant diverses sources d'analyses. Les timbres amendes en sont une. Et elle nous révèle que des contraventions sont dressés pour des fautes qui ne devraient plus exister : poste non matérialisés, transport des armes, déplacement avec une arme chargée de postiers...

En revanche messieurs les responsables, la dégradation de panneaux avertissant des battues en cours, la destruction de points hauts, de numérotation des postes doit faire l'objet d'un signalement systématique sur l'application GEOCHASSE dédiée. Nous finirons bien par nous retrouver au tribunal avec un auteur de ce type de dégradation et ces enregistrements seront alors précieux. Ce gaspillage d'un argent privé

et public destiné à conforter la sécurité de tous les usagers de la nature est d'une imbécillité crasse et doit cesser.

Quelques-uns parmi vous se plaignent que des agents de l'OFB exercent des contrôles de façon trop tatillonne voire abusive. En ce cas faites un écrit étayé à la FDC qui sera remis au chef de service Christian Blachier. Mais les plaintes orales ne seront pas prises en compte.

Je tiens à remercier Christian Blachier, chef du service départemental de l'OFB 26, pour les avis toujours objectifs qu'il fournit sur nos dossiers et pas seulement sur ceux liés à la sécurité. C'est à lui aussi que j'attribue la qualité des relations que notre FDC entretient avec son service. Je sais qu'il n'en va pas de même dans tous les départements.

J'en ai fini à ce stade avec la relation des éléments purement cynégétiques.

Lien social :

Les autres actions conduites par la FDC, vos ACCA et les Chasse Privées relèvent du lien social : nos aménagements pour la biodiversité en général, nos actions de nettoyage de la nature, nos relations avec les autres acteurs (agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales...) nos chasses à but caritatif (pour les restos du cœur, la banque alimentaire...).

Ces éléments sont à compléter par nos actions destinées à mieux vous connaître (votre âge, votre profession, vos chasses préférées, vos territoires...)

L'ensemble de ces données nous est utile en termes de politique générale, de préparation des actions à conduire et de communication interne et externe.

L'an passé j'ai évoqué en assemblée générale de LORJOL SUR DRÔME la grande qualité des conclusions de l'étude économique, environnementale et sociétale sur la chasse voulue par la FNC et conduite par le cabinet indépendant RANDEA. Je vous avais promis que si c'était possible et significatif nous demanderions que les résultats propres à la Drôme soient présentés et comparés aux résultats nationaux : C'est chose faite et Madame DES ROBERT va vous les présenter.

Mais avant je veux vous confier comment ils seront utilisés dans la Drôme, par votre fédération.

1) Au recrutement de nouveaux chasseurs : comment votre fédération pourrait-elle efficacement travailler à celui-ci sans connaître les caractéristiques sociales, techniques et économiques de ses pratiquants ?

2) A une juste connaissance sur l'utilité départementale de notre activité : que faisons-nous d'autre que chasser ? Combien de temps cela nous prend-t-il ? Quels sont nos résultats ? Quel est l'apport aux collectivités territoriales, locales, départementales voire nationales ?

Si vous ne connaissez pas ces paramètres vous ne pourrez pas passer à l'utilisation suivante, la troisième,

3) A une juste et sereine communication, auprès de l'ensemble de nos partenaires et au-delà, de ce qu'est en vérité, la chasse drômoise. Pour cela un livret qui reprendra l'exposé de Mme des Roberts, sera disponible en format papier et dématérialisé.

Et puisque j'en suis là je vais vous décrire à grands traits le plan de politique générale de l'année qui vient.

Il consistera surtout à mieux nous faire connaître et reconnaître par l'ensemble du tissu des collectivités locales.

Il est surtout basé sur une amélioration de la connaissance qu'ont les municipalités des structures cynégétiques de leurs communes et des actions qu'elles peuvent engager à leur côté.

On voit l'utilité immédiate de l'étude RANDEA.

Pour cela nous participerons comme l'an passé au salon de l'association des maires de la Drôme. Nous diffuserons de nouveau les résultats RANDEA aux participants sous des formes qui restent à définir. Evidemment d'autres thèmes seront abordés.

Mais l'objectif final restera de donner aux candidats aux prochaines municipales, l'envie de recruter sur leurs listes un ou deux chasseurs de leur commune.

Pas pour exercer un lobbying qui n'existe au niveau drômois, que dans la tête d'anti-chasses radicaux. Mais simplement pour informer, expliquer la chasse locale quand le sujet vient dans les débats et l'impliquer de façon citoyenne, dans toutes les actions environnementales, sociales culturelles de la commune, quand elle peut leur apporter quelque chose.

La banalisation de la chasse, par l'intégration au quotidien dans la vie villageoise est le meilleur vaccin contre les menées anti-chasse hors sol de certains.

C'est ce qu'a engagé notre vice-président Daniel Eysseric avec une association de protection de la nature et deux collectivités territoriales et il va nous dire quelques mots sur ce qu'il en retire.

Intervention de monsieur Daniel Eysseric – Vice-président association Vautours en Baronnies :

« Au titre de la FDC 26 je suis vice-président de l'association Vautours en Baronnies de Rémuzat. Au cours du temps j'ai établi des liens de confiance avec la plupart des membres de l'association, particulièrement avec les représentants des collectivités territoriales, la mairie de Rémuzat, le président de l'intercommunalité, et les élus du parc des Baronnies provençales.

Aussi, quand le président Rémi Gandy m'a demandé de proposer la création d'un groupe chasse auprès du parc naturel régional, je n'ai eu aucune difficulté à convaincre ses élus de cette utilité. Ce groupe depuis permet d'échanger sur les actualités de chacun et de coordonner nos actions respectives. Nous envisageons le lancement prochain d'un renforcement d'une espèce patrimoniale, la perdrix rouge sur la zone parc.

Nous avons aussi aidé l'association Vautour en Baronnies à percevoir des fonds européens pour le gypaète.

En retour nous avons un projet concernant la mise à disposition des vautours, des peaux, viscères et os de nos gibiers tués à la chasse. Ceci serait naturel et éviterait à nos ACCA de payer des frais d'équarrissage.

Nous avons mesuré samedi dernier, lors de l'inauguration par le maire de Rémuzat de la nouvelle maison des vautours, comme la chasse locale bénéficiait depuis de relations cordiales avec tous les partenaires présents, députée EELV et représentants du monde des associations de protection compris. Ce qui ne veut pas dire que ces derniers sont prêts à passer leur permis de chasser !

Pour finir les chasseurs de la zone sont heureux d'avoir aidé leur territoire à développer un tourisme doux, Respectueux de l'environnement et des habitants, Développé de façon intelligente car concerté avec tous, Qui en s'intéressant aux vautours, génère de nouvelles retombées économiques ».

Le président GANDY reprend la parole et remercie Daniel pour son témoignage.

Evidemment notre volonté politique de renforcement des liens locaux avec l'intégration de conseillers chasseurs dans les listes ne pourra réussir sans l'engagement de certains de vos adhérents des ACCA et chasses privées.

Il est temps pour moi de conclure.

Je voulais un rapport le plus court possible il l'est. Mais comme il est frustrant de ne pas pouvoir évoquer à l'oral plus de points que vous tous, chacun à votre niveau avez porté et réussi.

Je veux toutefois renouveler et remercier particulièrement le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat, l'OFB, pour l'aide financière qu'ils peuvent nous apporter dans certains dossiers.

Je remercie aussi chaleureusement l'ensemble de nos partenaires, la chambre d'agriculture, les forestiers, les parcs naturels régionaux, le CEN et nos élus et membres des ACCA, AICA, chasses particulières. Sans vos aides la richesse de nos activités serait moindre.

Naturellement j'adresse les plus cordiaux remerciements à l'ensemble du personnel qui tous les jours se dévoue sans compter, pour servir les intérêts de la chasse drômoise,

Et pour terminer j'adresse mes plus amicaux remerciements à vous toutes et tous mes collègues élu(e)s fédéraux pour votre engagement permanent et souvent ingrat, à ce que vive pleinement l'objet de notre passion, la chasse drômoise. Vive la chasse ! vive la Drôme ! Vive la chasse drômoise !

Etude socio-économique de la chasse drômoise
Intervention de Madame Marie Laetitia DES ROBERT

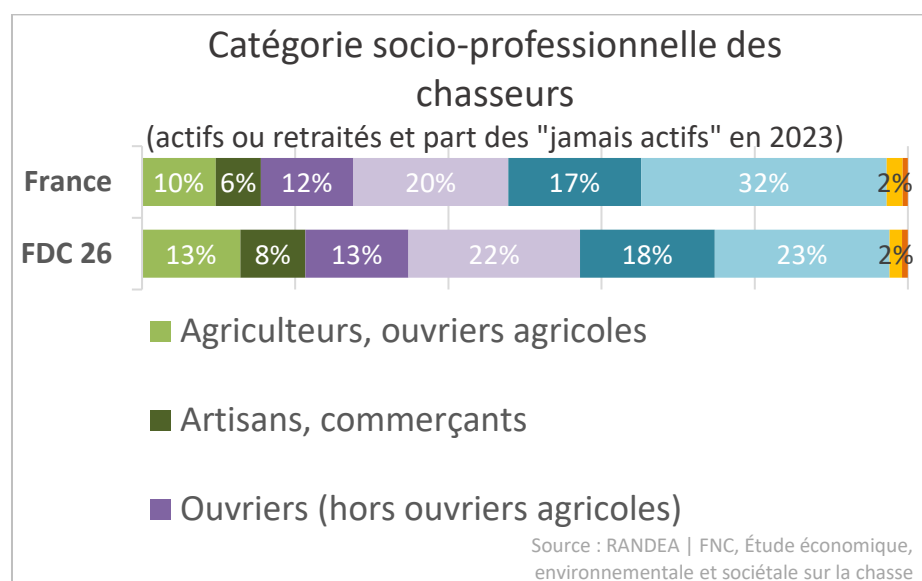
En 2023 la FNC avait commandé une étude économique, environnementale et sociétale sur la chasse française. Menée par le cabinet d'expertise Randeia en collaboration avec Xerfi Specific, cette étude avait pour objectif de définir le portrait de la chasse et des chasseurs en France, de l'impact économique de celle-ci dans l'économie nationale ainsi que la contribution des chasseurs à l'environnement, à la ruralité et à la société. Retour sur cette étude de la chasse drômoise qui en dit long sur les chasseurs et leur implication en faveur de l'environnement et le lien social.

En préambule, il, convient de définir ce qu'est la chasse en Drôme et ce qu'elle représente. La chasse en Drôme ce sont des ACCA ou AICA, des sociétés communales et des chasses privées. 83 % de ces structures sont des ACCA ou AICA. Ce sont également 10 410 validations dont 54 % de validations nationales. C'est à dire qu'un peu plus de la moitié des chasseurs de notre département pratiquent également ailleurs que dans la Drôme. Enfin, parmi ces chasseurs, 2,7 % sont des femmes.

LA CHASSE ET LES CHASSEURS EN DRÔME

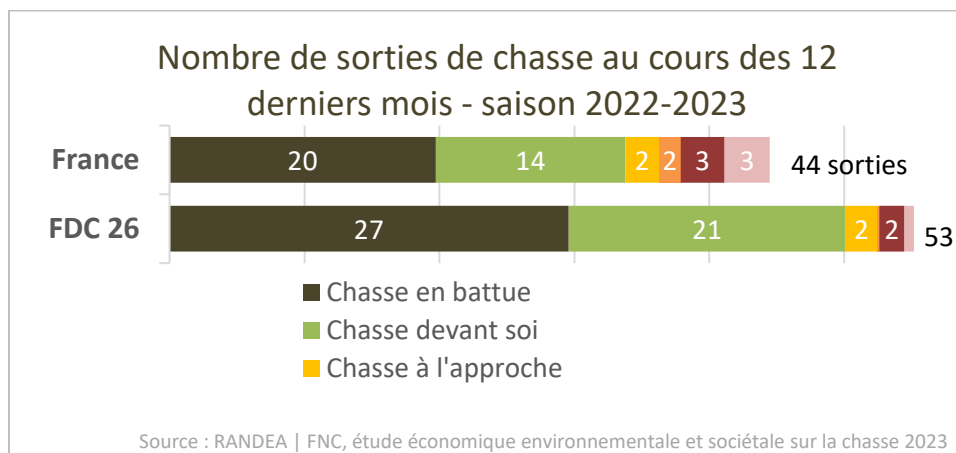
Portrait du chasseur drômois, ruralité et diversité socio-professionnelle

49 % d'entre nous sont des actifs et 48 % des retraités. En revanche, l'immense majorité, 83 %, vit en zone rurale. D'autre part, nous sommes plus de la moitié à être ouvriers, employés et professions intermédiaires alors que moins d'un quart sont des dirigeants et cadres supérieurs. C'est loin de l'image élitiste et citadine que veulent donner nos opposants. En revanche, et c'est le constat que nous faisons tous depuis de nombreuses années, la part des agriculteurs et des ouvriers agricoles reste la plus faible.

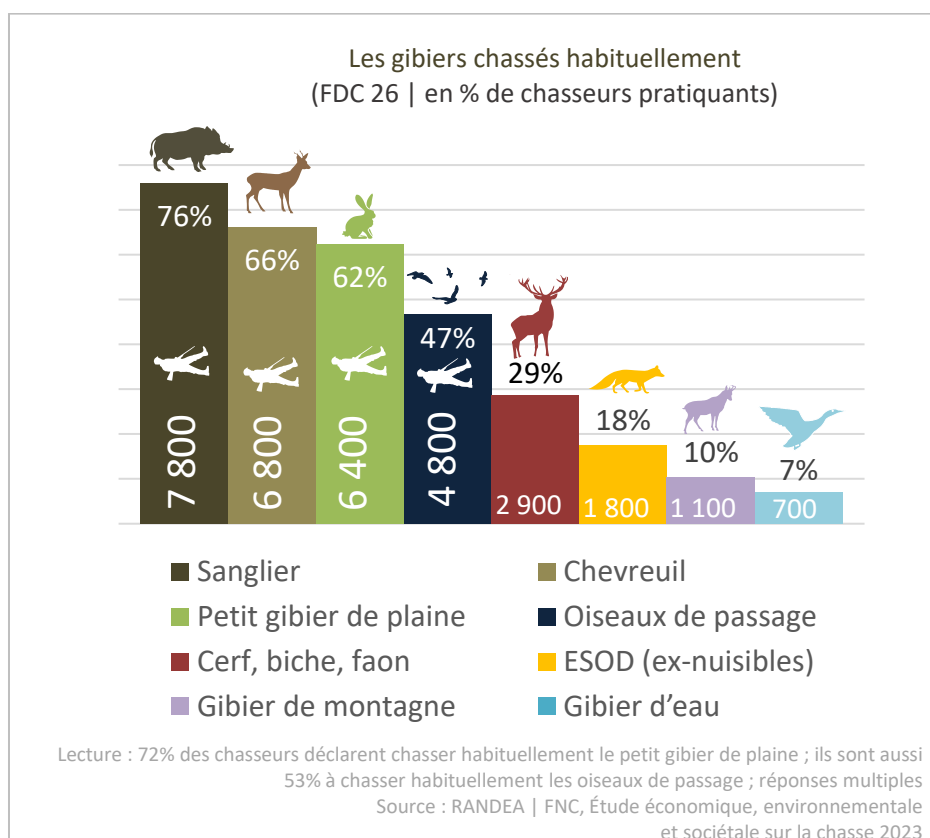


La chasse en Drôme, une diversité également dans les pratiques

Vous le savez, et ce n'est pas une surprise, 98 % d'entre nous chassons à tir et la chasse en battue reste prédominante dans notre département avec la chasse devant soi.



Si l'immense majorité d'entre nous pratique à tir les gibiers recherchés c'est qu'elle recherche majoritairement le grand gibier et le petit gibier de plaine.



Pourquoi une telle hégémonie de la chasse à tir, me direz-vous ? Simplement par tradition familiale et rurale car, pour 70 % des chasseurs, leur initiation a été faite par les membres de leur famille. Toutefois, le rapport à la nature intervient de plus en plus dans la pratique de la chasse, notamment chez les jeunes. Des jeunes qui s'intéressent de plus en plus à la chasse. Dans notre département, 61 % des candidats à l'examen du permis de chasser ont entre 16 et 24 ans et 15 % sont des femmes. La Drôme enregistre

d'ailleurs une très forte progression du nombre de candidats et de candidates, signe que les efforts en matière de communication et de qualité de formation portent leurs fruits.

Mais quelles sont les motivations à être chasseurs ?

Tout d'abord et dans une très grande majorité, la complicité avec les chiens, la convivialité et le contact avec la nature. Viennent ensuite, dans une bonne proportion, la pratique d'une activité physique, le lien avec le territoire et le terroir, le partage et la transmission d'une culture et la régulation des espèces. Ce dernier item, la régulation des espèces montre très bien l'esprit de responsabilités qui anime les chasseurs drômois ainsi que notre volonté de nous intégrer dans un processus sociétal en y prenant part de façon active pour les autres. La quête et la prise de l'animal, le tir ne représentant qu'un intérêt mineur dans nos motivations. En revanche, la dégustation de la venaison tient, quant à elle, une part non négligeable, 20 %, dans nos motivations. Il faut y voir ici, une corrélation avec la transmission et le partage d'une culture et la convivialité, citées plus haut, notamment lors des repas de chasse.

LA CHASSE, UNE MANNE FINANCIERE POUR L'ECONOMIE FRANCAISE

Quelle est la contribution des chasseurs drômois à l'économie locale ?

Si l'apport des chasseurs à l'économie nationale est de 4,2 milliards d'Euros, la part des chasseurs drômois s'élève à 47 millions d'Euros. Cela représente 425 000 euros pour les collectivités locales.

Quels sont les postes de dépenses ?

Le chasseur drômois dépense en moyenne 3090 euros/an pour la chasse sans compter le véhicule dédié à sa pratique, 16 % des chasseurs de notre département en sont équipés.

Grands postes de dépenses des chasseurs au cours d'une saison

- Accès à la chasse et entretien du territoire de chasse : Validation du permis de chasser, adhésion FDC, bracelets, contribution territoriale, cotisation à une société de chasse, actions de chasse, location d'un territoire de chasse (dont à la journée), assurances
- Dépenses d'équipement : Armes à feu, accessoires, munitions, consommables, coutellerie, habillement (sortie de chasse, sportswear), petits équipements de confort, livres, revues et TV cynégétiques, naturalisation de trophées, objets de décoration
- Transport, hébergement, restauration : hôtel, gîte, restauration, courses alimentaires en raison d'une chasse
- Achat d'un véhicule dédié à la chasse ou majoritairement utilisé pour la chasse : neuf (2%) ou d'occasion (10%) auprès d'un concessionnaire ou directement entre particuliers
- Dépenses d'auxiliaires de chasse liées à la pratique de la chasse (60% de détenteurs, 50% de la dépense liée à la chasse) : alimentation pour animaux, frais vétérinaires, assurance/achat, etc.
- Autres dépenses relevant de l'économie collaborative : achat d'armes, de vêtements d'équipement ou de voiture d'occasion entre particuliers.

LA CHASSE, UN BENEFICE POUR L'ENVIRONNEMENT, LA RURALITE ET LA SOCIETE

Engagement collectif et bénéfices multiples

L'engagement collectif des chasseurs a des bénéfices multiples et le bénévolat en fait partie. 87 % des chasseurs participent à des activités bénévoles au cours de l'année. Dans la Drôme, ce sont 92 % et nous consacrons chacun 25 jours de notre temps libre à ces activités. Ils sont répartis de la façon suivante :

- 17 jours d'engagement au service de la chasse et du territoire (dont une partie bénéficie aux autres usagers)
- 6 jours de temps dédié aux milieux, aux espèces et à leur suivi
- 2 jours pour des actions socioculturelles et services à la commune

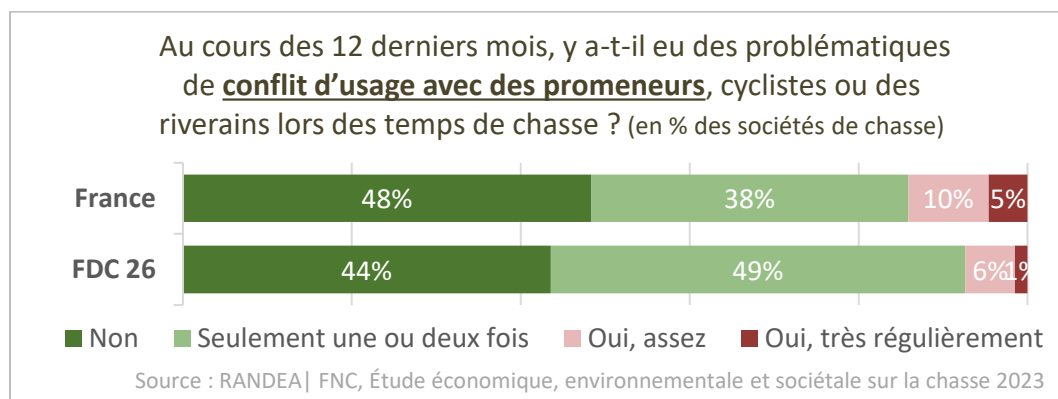
Dans notre département, cela représente 1,8 millions d'heures de bénévolat par an et 47 % du bénévolat pour autrui ou la nature. En clair, nous nous dépensons sans compter tant pour l'environnement que pour les autres usagers de la nature.

Des effets leviers importants

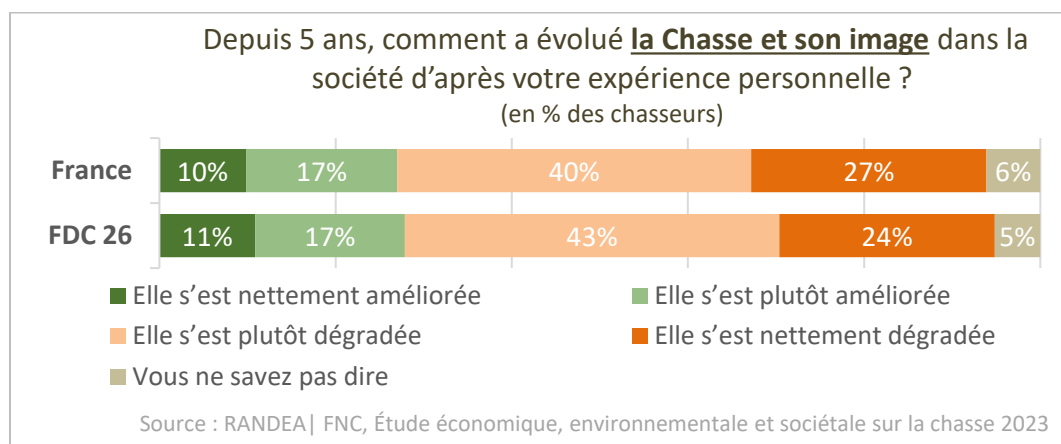
Cette mobilisation des chasseurs drômois a des effets leviers significatifs. L'exemple parfait est l'entretien des chemins. Il mobilise, dans notre département, 7300 d'entre nous qui donnent près de 30 000 jours cumulés d'entretien des chemins. Également, 55 % des sociétés de chasse drômoises sont sollicitées par les collectivités territoriales pour participer à certains services tels que balades découverte du territoire communal, actions d'entretien de la commune et régulation des espèces. 37 % d'entre nous reconnaissent chasser pour contribuer à la régulation des populations animales évitant les dégâts et 24 % chassent pour avoir une activité permettant de prendre soin de la nature, de la protéger.

La chasse est globalement bien acceptée malgré quelques écueils

Notre engagement et notre sens du collectif ont un autre effet levier important, l'intégration dans la vie communale. Et c'est par la communication que les bonnes relations avec le reste de la population passeront. Le tableau suivant présente la qualité des rapports entre les chasseurs et les autres usagers au niveau national et dans la Drôme.



Ces résultats montrent que, dans la très grande majorité des cas, les relations se passent bien alors que le sentiment de dégradation de l'image de la chasse dans la société prédomine chez les chasseurs de notre département, ainsi que dans tout le pays, comme le montre le graphique ci-dessous.

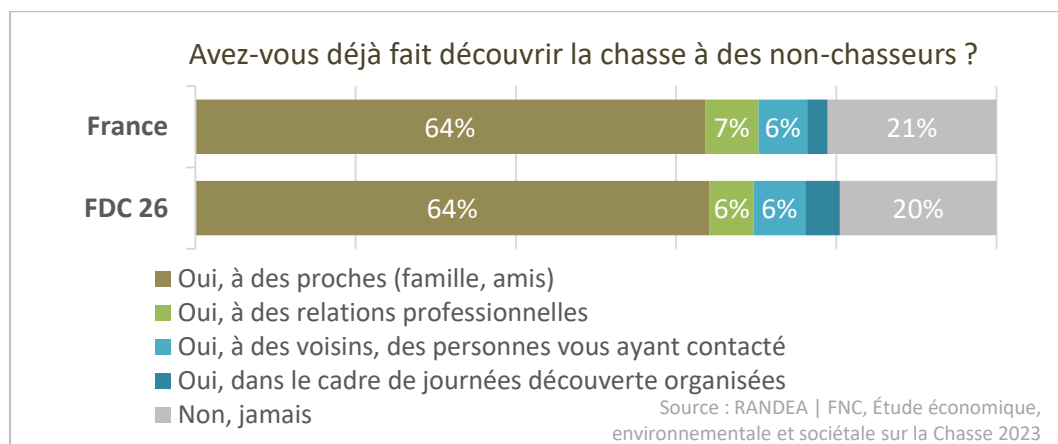


L'inadéquation entre la réalité du terrain et ce sentiment de dégradation de l'image ainsi que des incivilités à l'égard des chasseurs est, probablement liée, à la surmédiation du moindre incident aussitôt exploité par nos opposants et dont sont friands les médias nationaux alors que dans la Drôme,

la chasse semble plutôt bien acceptée. Toutefois, force est de constater que l'engouement pour la chasse s'accroît comme nous l'avons énoncé plus haut. Plus de candidats à l'examen du permis de chasser, plus de femmes et plus de jeunes. Se pose alors la question de l'accueil de ces nouveaux chasseurs.

Un enjeu important, attirer de nouveaux pratiquants et les accueillir

Et bien, en Drôme, nous sommes, dans une certaine mesure, des gens accueillants puisque la majorité d'entre nous estimons que seulement quelques sociétés de chasse émettent des freins à l'accueil de chasseurs extérieurs. Nous sommes une grande majorité à avoir déjà fait découvrir la chasse à des non-chasseurs.



Dans la Drôme, nous sommes 80% à être prêts à faire découvrir la chasse aux non-chasseurs, notamment dans le cadre de journées découverte organisées par nos sociétés de chasse ou fédérations départementale. Pour autant, l'élargissement du groupe de chasse reste problématique : 20% des chasseurs de France sont peu enclins à élargir leur équipe de chasse, voire 80% s'il s'agit d'une entrée durable au sein du groupe. L'accueil « ponctuel » de chasseurs extérieurs est souvent privilégié. Les chasseurs de la Drôme sont 35% à être prêts à accueillir des extérieurs pour toute la saison, c'est 13 % de plus que la moyenne nationale. Ce dernier point peut être un levier important à améliorer, notamment en vue du remplacement des générations de chasseurs vieillissantes. Ce renouvellement reste problématique et l'ouverture ainsi que l'accueil de nouveaux chasseurs et chasseurs extérieurs semble être un point important à creuser afin de prévoir l'avenir.

En conclusion, la chasse est pour nous : Une connexion à la nature, naturalité, respiration et mode de vie sain, la convivialité et des moments familiaux, la sociabilité intergénérationnelle et interprofessionnelle, la quête d'authenticité par un lien à la culture, au territoire, l'art d'y vivre & prendre soin de la nature, la maîtrise technique, l'esprit de responsabilité voire les enjeux éthiques. Mais la chasse est également vectrice d'apports pour la société. C'est une activité créatrice de lien social, une contribution forte à l'économie, à l'emploi, notamment dans les territoires ruraux. Une participation à des services communaux, une contribution ludo-éducative. La chasse est également vectrice de services environnementaux et d'une prévention des dégâts et des accidents. Finalement, la chasse est un groupe où chacun peut avoir sa place, être sollicité, apprendre le sens du collectif, du service : un creuset d'intégration et de cohésion sociale pour les participants.

Monsieur le président GANDY reprend la parole et souligne l'importance de la sociologie et l'intérêt de ce rapport. Il félicite tous les participants de l'étude qui a permis de récolter des fruits qui vont nous nourrir longtemps.

La parole est donnée à Claude AURIAS.

Intervention de Claude ARIAS, Conseil Régional

Il salue tous les administrateurs fédéraux et salariés de la FDC ainsi que les présidents des ACCA et les chasseurs. Il salue Monsieur le député, Monsieur le sénateur. Il salue Monsieur. BLACHIER de l'OFB. Il met en avant que la Drôme soit un département où on travaille dans la sérénité. La chasse fait vraiment partie de l'économie. La chasse est ancrée dans notre pays, dans notre patrimoine Français, elle sensibilise les nouvelles générations à l'environnement. Il indique une politique de soutien très forte au niveau de la chasse. Il met en avant que l'ampleur des missions reste trop souvent sous-estimée alors qu'elles relèvent de l'intérêt général : préservation des éco systèmes, régularisation des populations animal limite les accidents routiers, les dégâts agricoles, etc. La culture cynégétique est un marqueur régional fort.

Il conclue en indiquant que pour les élus régionaux, la chasse est indispensable à l'équilibre de nos territoires.

La parole est ensuite donnée à Madame Véronique SIMONIN.

Intervention de Madame Véronique SIMONIN Sous-préfète de Die, en charge du dossier chasse.

Elle remercie les différents acteurs et participants. Elle met en avant l'engagement, le partenariat et l'adaptation des chasseurs. Les missions majeures des chasseurs sont de protéger et gérer les milieux naturels (opération de comptage, régulation du sanglier, plantage de haies). Elle met en avant leur réactivité et leur sens des responsabilités.

Madame la sous-préfète met en avant le rôle de la fédération : d'informer et d'éduquer le public au respect de l'environnement avec des actions comme « j'aime la nature » ; de sécuriser la chasse avec les formations décennales ; de gérer les procédures d'indemnisation du grand gibier ; de participer à la vie associative avec notamment le don aux restos du cœur.

Enfin, Madame la sous-préfète salue l'ensemble des partenaires et la proximité avec les élus locaux.

Récompenses fédérales

Remise des médailles et diplômes par Monsieur Rémy GRAS

Médaille de BRONZE

Secteur 1, remise par Gilles SASSOULAS

Médaille à monsieur Laurent PASCAL

Président de l'ACCA d'ANNEYRON depuis 2018, il est rentré au conseil d'administration en 2002 en qualité d'administrateur jusqu'en 2012 et a occupé le poste de vice-président de 2013 à 2017. Piégeur agréé, très investi dans le petit gibier, la gestion du lièvre. Il s'efforce de promouvoir la chasse, la transmettre aux jeunes, œuvre pour la sauvegarde des territoires en les rendant plus accueillants pour toutes les espèces (réimplantation de haies). Il inculque de belles valeurs : sécurité et esprit de camaraderie.

Secteur 3, remise par Patrick CHALLANCIN

Médaille à monsieur Laurent GRESSE

Il occupe le poste de Président de l'ACCA d'OMBLEZE depuis 1997, soit 28 années. Il a suivi les formations de responsable de battue et hygiène de la venaison.

Secteur 4, remise par Josyane DUMAS

Médaille à monsieur Pascal PLUMEL

Président de l'ACCA de LA LAUPIE de 2002 à 2008, il occupe actuellement le poste de vice-président depuis 2011. Il fait preuve d'un grand dévouement pour l'organisation et la pratique de la chasse. Il a suivi les formations de responsable de battue et hygiène de la venaison.

Secteur 6, remise par Stéphane CHARMET

Médaille à monsieur Jean-Pierre ARMAND

Il est actuellement Vice-Président de l'A.C.C.A de LESCHES-EN-DIOIS, après avoir occupé les postes de Président (de 2013 à 2024), Vice-Président (de 2005 à 2013) et Trésorier de l'A.C.C.A durant une dizaine d'années auparavant. Chasseur depuis 50 ans, il a suivi les formations de responsable de battue, hygiène de la venaison et de secourisme canin plus récemment.

Secteur 8, remise par Myriam MONNIER

Médaille à monsieur Jean-Pierre REBOUL

Il est Président de l'A.C.C.A DES TONILS depuis 2003. Jusqu'en 2002, il a occupé successivement les postes de Vice-Président, Secrétaire et Trésorier de l'A.C.C.A. Il a également suivi la formation de responsable de battue.

Secteur 9, remise par Georges GIAGNORIO

Médaille à monsieur Maurice VADON

Maurice VADON chasse depuis l'âge de 16 ans (soit depuis 50 ans) 25 ans comme piégeur et garde-chasse. Il est très actif à la fête de la nature en Mai. Il s'occupe de l'entretien du local de chasse et participe à la journée Nature Propre en Mars. Il a, par ailleurs, suivi les formations de responsable de battue et hygiène de la venaison.

Remise par Rémy GANDY, Président

Médaille à madame Françoise DIDERON

Nouvelle Présidente CNB depuis 2022 - Membre ca CNB en 2017. Elle a par ailleurs occupé le poste de Secrétaire de l'A.C.C.A d'EYMEUX de 2001 à 2018

Depuis 2021, trésorière adjointe des Arte'Miss Drôme. Née d'une famille de chasseurs, mariée à un chasseur, elle se découvre une passion et chasse depuis 32 ans. Très investie dans les milieux associatifs.

Médaille d'ARGENT

Secteur 2, remise par Philippe MALOSSANE

Médaille à monsieur Guy CLEMENT

Membre actif du Club National des Bécassiers section Drôme, Trésorier ou Secrétaire de l'A.C.C.A. de ROCHEFORT SAMSON puis Président de 1992 à 2001. Il continue à œuvrer discrètement pour la chasse.

Secteur 3, remise par Michel SANJUAN

Médaille à monsieur Robert CUTIVEL

Président de l'ACCA de PLAN DE BAIX de 1978 à 1991 et auparavant administrateur pendant plusieurs années. Il a chassé dès l'âge de 15 ans jusqu'à plus de 90 ans, âge auquel il a prélevé son dernier sanglier. Sous sa présidence, fut organisée la 1ère battue aux chevreuils et constituée la 1ère équipe de chasse aux sangliers. Passionné par la chasse aux lièvres et expert dans le dressage des chiens, qualités qui lui ont permis de belles parties de chasse.

Secteur 5, remise par Frédéric CHASTANG

Médaille à monsieur Jean-Paul VIRET

Actuellement Secrétaire de l'ACCA de LA REPARA-AURIPLES et auparavant secrétaire de l'A.C.C.A d'Auriples depuis l'année 1974 - Toujours disponible...

Secteur 7, remise par Bernard LOVISA

Médaille à monsieur Teddy WILK

Président de l'A.C.C.A d'ANCONE depuis 2012. Il a occupé les fonctions de trésorier (de 2009 à 2011) et de secrétaire de l'A.C.C.A de 2000 à 2008. Il est très engagé au sein de la plus petite A.C.C.A du département (environ 150 hectares dont une vingtaine chassable). Organisation d'évènements, de lotos, pour financer les actions de l'A.C.C.A. Depuis 2019, il est toujours aux postes de responsabilité - gestion diminution territoire chassable.

Secteur 10, remise par Daniel EYSSERIC, Vice-Président

Médaille à monsieur Gérard ILLY

Président de l'ACCA de CHATEAUNEUF DE BORDETTE depuis 1997 et trésorier auparavant (durant 18 années) – Il participe activement avec organisation à de nombreuses manifestations (journée rando, soirée téléthon ...) - Depuis 2006, il est toujours à des postes de responsabilité (ca ou équipe) - Formations Hygiène de la venaison et Responsable de battue.

Secteur 10, remise par Christian HARDOUIN

Médaille à monsieur Jean-Louis AUMAGE

Président de l'ACCA de REMUZAT depuis 2008. Il rentre au conseil d'administration en 1997 et occupe le poste de secrétaire de 2000 à 2008. Il est dévoué et très actif, que ce soit pour le grand gibier : anime et coordonne les opérations de comptage nocturne - participe activement à l'amélioration de la sécurité, mise en place de miradors, entretien des postes et chemins, création de cultures faune sauvage, collecte de sang pour la sérothèque. Ou pour le petit gibier : culture, élevage de lapins de garenne, aménagement de parcs de prélaché.



Monsieur le président déclare l'assemblée générale close à 13 heures.



Le président,
Rémi GANDY

Assemblée générale du samedi 12 avril 2025

Résultats des votes en ligne

287 votants pour 5778 voix exprimées.

Vote n° 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2024

Pour	5731
Contre	11
Abstention	36

Vote n° 2 : ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER 1^{er} juillet 2023 – 30 juin 2024

Pour	5610
Contre	12
Abstention	156

Vote n° 3 : ADOPTION DU QUITUS

Pour	5619
Contre	25
Abstention	134

Vote n° 4 : COTISATIONS FÉDÉRALES

Pour	5285
Contre	110
Abstention	383

Vote n° 5 : PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DÉGATS DE GRANDS GIBIER

Pour	4985
Contre	304
Abstention	489

Vote n° 6 : COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2025-2026

Pour	5457
Contre	45
Abstention	276

Vote n° 7 : MODALITÉS D'EXERCICE DE LA CHASSE POUR LA SAISON DE CHASSE 2025-2026

Pour	5674
Contre	46
Abstention	58

Vote n° 8 : AVENANT AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2021/2027 POUR EXPERIMENTER LA REGULATION DU GRAND GIBIER EN « ZONES DEFINIES PERI-URBAINE OU RURALES ».

Pour	5191
Contre	163
Abstention	424

Vote n° 9 : RATIFICATION MADAME MYRIAM MONNIER

Pour	5589
Contre	57
Abstention	132

Vote n° 10 : RATIFICATION MONSIEUR REMY GRAS

Pour	5593
Contre	69
Abstention	116

Fait à Crest le 14 avril 2025

Le secrétaire


Rémy GRAS

Le président,


Rémy GANDY

**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Drôme**
n°3182 route des Sinières
BP 437 - 26402 CREST cedex

2/2